



Regroupement familial et visa long séjour urgent

Par **mad_old**, le **22/05/2007** à **20:27**

Bonjour, une procédure de kafala a été mise en oeuvre (et autorisée par les autorités algériennes) afin de procéder à un regroupement familial. le regroupement familial a été autorisé alors que l'enfant en question avait plus de 18 ans. le dépôt de la demande de regroupement a eu lieu alors que l'enfant était âgé de 17 et 10 mois. le Préfet a autorisé le regroupement familial. le consulat de France à Alger a refusé de délivrer un visa permettant la venue en France de l'enfant. motif détournement de la procédure du regroupement familial du fait de l'âge avancé de l'enfant.... Un REP a été formulé auprès du CE qui annule la décision du Consul et enjoint au ministère de réexaminer la demande de visa. le Ministère accorde un visa mention long séjour à l'enfant, aujourd'hui âgé de 21 ans. Cette personne arrive sur le territoire ces jours-ci, une fois sur le territoire j'entends formuler une demande de titre de séjour au titre de la décision de regroupement familial du Préfet en date de juin 2004. Problème : l'enfant est aujourd'hui majeur. le visa ne porte pas la mention regroupement familial. qu'en pensez vous ???? Remerciements anticipés

Par **Jurigaby**, le **23/05/2007** à **00:53**

Bonjour. Il y a une petite chose que je ne comprends pas. Le visa ne porte pas la mention regroupement familial, mais alors, quelle mention porte-t-il? Concernant la question de la majorité, il me semble en effet difficile de faire venir un "majeur" au titre du regroupement familial. Cdt.